



## PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉ ET FINANCIER EXERCICE 2024

**Commission Locale d'Information du site FRAMATOME Romans**



**Adopté en séance plénière par les membres de la CLI, le 16/11/2023**

# PRÉAMBULE

## MISSIONS DE LA CLI FRAMATOME ROMANS

Conformément au Code de l'environnement et au décret n°2008-251 du 12 mars 2008, une Commission Locale d'Information (CLI) est instituée « auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base ». La CLI est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

Une CLI a été constituée auprès des installations nucléaires du site nucléaire de Romans-sur-Isère (CLI FRAMATOME Romans) par le Conseil départemental de la Drôme (arrêté départemental). La commission est présidée par le Département de la Drôme. Elle prend la forme d'une régie administrative, sans autonomie financière et juridique. Le secrétariat de la commission relève de ses services qui assurent son fonctionnement et la préparation de son budget, sous l'autorité du Président du Conseil départemental. La mairie de Romans-sur-Isère est Vice-Présidente de la Commission.

Conformément à la réglementation et à ses missions, la CLI FRAMATOME Romans :

- > assure une diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre ;
- > peut être consultée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), les ministres chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection sur tout projet concernant le périmètre des installations nucléaires de base du site de Romans. *Cette consultation est obligatoire pour tout projet faisant l'objet d'une enquête publique dès lors que la commission est constituée ;*
- > peut être saisie pour avis sur toute question relevant de son domaine de compétence par la Commission Départementale compétente en matière d'Environnement, de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;
- > peut saisir l'ASN, les ministres chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection sur toute question relative à la sûreté nucléaire et à la radioprotection intéressant le site nucléaire de Romans ;
- > peut faire réaliser des expertises ainsi que des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site nucléaire de Romans.

# LE SITE NUCLÉAIRE FRAMATOME ROMANS

Le site Framatome de Romans-sur-Isère produit :

- des éléments combustibles à base d'uranium enrichi pour les réacteurs de recherche et des cibles d'irradiation à base d'uranium à usage médical ;
- des assemblages combustibles pour les réacteurs de production d'électricité.

En 2021, ce sont plus de 1 000 personnes qui travaillent sur le site (emplois directs et indirects).

Framatome est l'exploitant de l'installation nucléaire de base N°63-U qui regroupe les activités combustibles de recherche et combustibles de puissance.

Après 3 ans d'instruction, la fusion des deux INB (n°63 et n°98) a été officialisée par décret paru au Journal Officiel le 26 décembre 2021 (décret n° 2021-1782 du 23 décembre 2021). Ce changement qui se traduit notamment par la simplification de note documentaire liée au référentiel de sûreté du site est entré en vigueur le 27 décembre 2021.



## Dates-clés

- 1959**  
Création du site : société Compagnie pour l'Etude et la Réalisation de Combustibles Atomiques (CERCA).
- 1977**  
Implantation de Franco-Belge de Fabrication du Combustible (FBFC) à Romans-sur-Isère.
- 1985**  
Livraison du 1<sup>er</sup> combustible sous licence Framatome à EDF.
- 2001**  
FBFC devient filiale à 100 % d'AREVA.
- 2003**  
AREVA lance l'investissement pour la rénovation de l'outil industriel de l'activité de fabrication d'assemblages combustibles pour les centrales nucléaires.
- 2014**  
AREVA NP prend en charge l'exploitation des INB n°63 et n°98 précédemment exploitées par FBFC.
- 2018**  
Framatome prend en charge l'exploitation des INB n°63 et n°98.
- 2019**  
Lancement du laboratoire de recherche et d'innovation CERCA.
- 2020**  
Lancement de la procédure administrative relative à la reprise de fabrication d'assemblages à l'Uranium issu du Recyclage de combustibles usés Enrichi.
- 2021**  
Fusion des INB n°63 et n°98 et création de l'INB unique n°63-U.

# PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2024

*« la CLI établit chaque année un prévisionnel d'activité qui est rendu public »  
(extrait article 12, décret CLI du 12 mars 2008)*

## 1. INFORMATION DES PUBLICS

### 1.1 RÉUNION PUBLIQUE

En 2024, la CLI Framatome Romans organisera une réunion publique, conformément aux dispositions de la loi TSN de 2015

**Période cible de mise en œuvre :** dernier quadrimestre 2024

**Objectif :** faciliter l'information des publics sur un sujet relevant du périmètre de compétence de la CLI et en lien avec l'actualité des installations exploitées par Framatome sur le site de Romans.

**Format (présentiel) :**

- Organisée dans une commune située à proximité du site de Romans, accessible à tous ;
- Temps d'information et de débat autour d'une thématique choisie de manière concertée par les membres du Bureau de la CLI (alternance d'interventions des partenaires – exploitant, ASN, services de l'État, etc) ;
- Animation par un prestataire externe ;
- Conclusion de l'événement par un temps convivial (restauration légère).

**Dispositif de communication :**

- Diffusion d'une invitation par mail (membres dont collectivités territoriales concernées et partenaires de la CLI) ;
- Invitation presse transmise aux médias locaux (communiqué de presse préparé et diffusé par les services du Département) ;
- Information diffusée sur le site internet du Conseil départemental de la Drôme (page d'accueil), publications sur les réseaux sociaux.

**Éléments permettant d'évaluer l'action organisée par la CLI :**

- Suivi de l'évolution du taux de participation depuis 2016 ;
- Distribution d'un questionnaire aux participants ;
- Analyse des questionnaires complétés.

**Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :**

- Secrétariat de la CLI (chargé de mission et assistance secrétariat) : pilotage et coordination de l'organisation de la réunion publique avec les membres et partenaires, une à deux réunions préparatoires, une fiche de synthèse « animation », sélection et impression de la documentation remise), rédaction et diffusion de l'invitation ;
- Services supports du Conseil départemental : Direction de la communication (affiche, invitations presse, réseaux sociaux et site internet), Service reprographie (documents diffusés pour la réunion publique), Cellule protocole (appui logistique en amont et pendant l'événement) ;

## 1.2 LETTRE D'INFORMATION DE LA CLI

Une lettre d'information est publiée par la CLI depuis l'année 2020.

**Période cible de mise en œuvre :** Une lettre d'information sera publiée en 2024. Les thématiques abordées pourront être abordées et arrêtées avec les membres du Bureau.

**Objectif :** faciliter l'information des publics concernés (cible : bassins de population autour du site Framatome) en matière de sûreté, radioprotection et impacts des activités du site Framatome de Romans.

**Format :** papier et électronique (rubriques : édito, « la parole à », actualités de la CLI, dossier).

**Dispositif de communication :** diffusion électronique (membres et partenaires de la CLI – les collectivités territoriales concernées sont invitées à partager la lettre – site internet, réseaux sociaux).

**Éléments permettant d'évaluer l'action de la CLI :** taux de diffusion par les communes concernées de la lettre.

### **Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :**

- Secrétariat de la CLI (chargé de mission et assistance secrétariat) : organisation et pilotage de la collecte des contenus (avec les membres, l'ASN et l'exploitant), rédaction de certaines rubriques, envoi des contenus et calibrage de la lettre à la Direction de la communication, relecture de la maquette, envoi de la lettre avec les éléments de langage facilitant sa diffusion) ;
- Services supports du Conseil départemental, Direction de la communication : graphiste pour la création de la maquette, webmaster pour mise en ligne sous la rubrique des CLI hébergée sur le site du Conseil Départemental).

## 1.3 RUBRIQUE SUR LE SITE INTERNET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

Le site Internet du Conseil Départemental de la Drôme héberge une rubrique dédiée à la présentation et la valorisation de l'activité de la CLI Framatome par le partage de ses travaux. La rubrique consacrée aux CLI constitue également une source d'information complémentaire à celle des autorités et des acteurs du nucléaire. <https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/environnement/le-nucleaire/>

**Période cible de mise en œuvre :** en continu sur 2024.

### **Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :**

- Secrétariat de la CLI (chargé de mission et assistance secrétariat) : envoi des demandes de mises à jour des informations relatives à la CLI, transmission des documents à mettre en ligne sur le site (le chargé de mission n'a pas de droit d'administrateur sur la rubrique des CLI hébergée sur le site du Conseil départemental de la Drôme).
- Services supports du Conseil départemental, Direction de la communication : webmaster pour chargement des supports et mise à jour du site.

## 2. ACTIVITÉS INTERNES

### 2.1 RÉUNIONS STATUTAIRES

La CLI Framatome Romans organise deux assemblées plénières chaque année, précédées chacune par une réunion de Bureau).

**Période cible de mise en œuvre (agenda à fixer) :**

- mai / juin : réunion de Bureau 1
- juin : assemblée plénière 1
- octobre : réunion de Bureau 2
- novembre / décembre : assemblée plénière 2

**Objectif :** faciliter les missions de suivi, d'information et de concertation de la CLI (sûreté, radioprotection et impacts des installations du site de Romans sur l'environnement et les personnes)

**Format :**

–Bureau : échanges entre les 10 membres du Bureau, l'ASN, l'exploitant et la Préfecture de la Drôme (actualités du site, préparation et validation de l'ordre du jour de l'assemblée plénière, suivi, validation et priorisation des travaux de la CLI sur proposition du Président de la CLI).

–Assemblée plénière : déroulement fixé par l'ordre du jour validé en réunion de Bureau (alternance et équité entre le temps dédié aux présentations et celui aux échanges). Sont généralement présentés les sujets suivants : activités statutaires et actualités de la CLI (activités et agenda, validation des documents statutaires), actualités de l'INB Framatome de Romans (productions, vie du site, arrêts, chantiers), présentation et suivi des derniers événements significatifs, bilan annuel des inspections menées par l'ASN, sujets en lien avec le site et les missions de la CLI (surveillance environnementale, plans d'urgence...), état de la sûreté des installations (bilan annuel/ponctuel dressé par l'ASN).

**Dispositif de communication :**

Les assemblées plénières sont ouvertes à la presse, les membres sont convoqués au moins 30 jours avant la tenue de la séance.

**Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :**

- Secrétariat de la CLI (chargé de mission et assistance secrétariat) : planification, organisation et pilotage de la préparation des réunions statutaires (interface membres et partenaires, diffusion des supports présentés, recueil des inscriptions, supports partagés en réunion et non réalisés par les partenaires (dont documents statutaires soumis au vote), rédaction et diffusion des relevés de décisions / comptes-rendus ;
- Services supports du Conseil départemental : Direction de la communication (diffusion des invitations presse, mise en ligne des comptes-rendus), Cellule protocole (accueil, aménagement, matériel visio et audio).

### 2.2 CONSULTATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, prévoit une consultation de la CLI pour avis sur les dossiers et projets suivants :

- Dossiers d'enquête publique relatifs à la création, à la mise à l'arrêt définitif, au démantèlement ou à des modifications notables d'une installation nucléaire de base,
- Projet des prescriptions de l'ASN relatives aux prélèvements d'eau, aux rejets d'effluents et à la prévention ou à la limitation des nuisances de l'installation pour le public et l'environnement ;
- Projet de décret ordonnant la mise à l'arrêt définitif et le démantèlement d'une installation en cas de risques graves,

- Dossier de demande de déclassement d'une installation nucléaire de base démantelée.

Il n'a pas été fait connaissance de dossier ou projet pour 2024 pouvant amener la CLI à être sollicitée dans le cadre d'une consultation réglementaire.

Si tel devait finalement être le cas, la CLI Framatome Romans sera amenée à mettre en œuvre les modalités d'organisation habituelles avec la constitution d'un groupe de travail. Ce dernier vise à faciliter les travaux de la CLI afin qu'elle puisse rendre un avis sur le dossier dont elle est saisie.

## 2.3 ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES MEMBRES DE LA CLI

Les CLI de la Drôme proposent à leurs membres des temps de formation/information sur des thèmes relatifs au nucléaire, en cohérence avec leurs missions. Ces événements constituent des moments essentiels puisqu'ils offrent, en un temps réduit, des clés de lecture pour faciliter l'analyse des éléments avancés par les exploitants nucléaires, les experts ou les autorités, notamment lors des assemblées plénières. L'objectif final de ces formations est de faciliter la participation des membres aux débats et aux travaux de la Commission. En fonction de la thématique choisie, le dispositif de formation pourra être mutualisé avec celui proposé pour les membres de la CLIGEET.

Est incluse ici, une éventuelle visite des installations du site, proposée en lien avec l'exploitant Framatome.

**Période cible :** tout au long de l'année 2024, en fonction des opportunités et des thématiques

### **Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :**

- Secrétariat de la CLI (chargé de mission, assistance secrétariat) : pilotage, organisation, mise en œuvre et animation de la formation et/ou de la visite de site (définition de la thématique de formation sur la base des expressions de besoins des membres, coordination avec les intervenants des contenus à présenter et du format de chaque session de formation, recueil et gestion des inscriptions, animation de la session de formation, envoi et analyse du questionnaire de satisfaction) ;
- Services supports du Conseil départemental : cellule protocole mobilisée (si formation organisée en présentiel dans les locaux de la collectivité)

## 2.4 SUIVI DES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE NIVEAU 1 ET SUPÉRIEURS

Le Secrétariat de la CLI est informé par l'exploitant de l'ensemble des événements INES.

Il est destinataire du communiqué de presse rédigé par la direction du site et de l'avis d'incident publié par l'ASN.

**Période cible :** en continu sur 2024.

### **Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :**

Le Secrétariat assure le relais des éléments qui lui sont transmis, par courriel, auprès de l'ensemble des membres et partenaires de la CLI.

## 3. ACTIVITÉS EXTERNES

### 3.1 PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE L'ANCCLI

Depuis 2012, la CLI Framatome Romans adhère à l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) et a désigné deux de ses membres pour l'y représenter.

Ces derniers participent aux réunions statutaires de l'ANCCLI, notamment à son assemblée générale annuelle. Ils peuvent soumettre leur candidature lors des élections au Conseil d'Administration et au Bureau de l'ANCCLI.

L'ANCCLI organise tout au long de l'année, seule ou en partenariat – notamment avec l'IRSN – des groupes de travail et des séminaires thématiques destinés aux membres des 35 CLI françaises (montée en compétence et partage d'expérience).

**Période cible** : en continu sur 2024.

**Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :**

Le Secrétariat assure le relais des éléments qui lui sont transmis, par courriel, auprès de l'ensemble des membres et partenaires de la CLI.

### 3.2 PARTICIPATION À LA 36<sup>e</sup> CONFÉRENCE ANNUELLE DES CLI ORGANISÉE PAR L'ASN À PARIS

À son initiative et en partenariat avec l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI), l'ASN organisera en 2024, la 36<sup>e</sup> conférence des CLI. Rendez-vous annuel incontournable pour les 35 CLI implantées sur le territoire national, cette conférence réunit, autour des membres des CLI, des élus, des représentants des services de l'État, les exploitants nucléaires français, l'IRSN, le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Temps fort d'échanges et de rencontres autour des acteurs impliqués en matière d'information et de sûreté nucléaire, la conférence annuelle des CLI permet d'aborder l'actualité nationale qui les concerne, mais aussi de partager des préoccupations et des interrogations locales, et enfin de s'informer et de débattre autour de thématiques spécifiques organisées à travers plusieurs tables-rondes.

**Période cible** : dernier trimestre 2024.

**Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :**

L'invitation, ainsi que les modalités pratiques seront communiquées aux membres et partenaires via le Secrétariat de la Commission.



### **3.3 PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA CLI FRAMATOME ROMANS À DES RÉUNIONS/SÉMINAIRES EXTÉRIEURS**

Chaque année, les membres des CLI de la Drôme peuvent être conviés à des réunions/séminaires organisés par des partenaires extérieurs (ANCCLI, ASN, IRSN, autres CLI, ...).

**Période cible** : en continu sur 2024.

#### **Mobilisation des ressources mises à disposition par le Conseil départemental :**

En 2024, le Secrétariat assurera un relais des évènements organisés par les partenaires extérieurs auprès des membres de la CLI Framatome Romans, afin que les représentants intéressés puissent se rendre et participer à ces manifestations.

**Au gré de l'actualité ou en fonction des opportunités, dans le respect de ses missions et de son planning d'activités, des évènements complémentaires pourront être organisés et proposés aux membres de la CLI au cours de l'année 2024.**

**Les membres de la CLI Framatome Romans, ainsi que les partenaires, en seront informés.**

## PRÉVISIONNEL BUDGÉTAIRE 2024

Le projet de budget 2024 de la CLI Framatome Romans, détaillé dans la page ci-après, est établi en cohérence avec le prévisionnel d'activité présenté en première partie de ce document.

Conformément à l'article 15 du décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base, le projet de budget est soumis à la double approbation de la CLI Framatome Romans, réunie en séance plénière, et du Conseil départemental de la Drôme.

Il est rappelé que le Secrétariat de la CLI Framatome Romans s'appuie fortement sur les moyens dont bénéficie le Conseil départemental (salles du département et des communes drômoises mises à disposition gratuitement, visioconférence) et certains de ses services supports (qui ne sont pas tous valorisés dans le budget) :

- Direction communication (mise à jour de la rubrique dédiée) ;
- Cellule protocole (réunions de bureaux, assemblées plénières, réunions publiques ou tout autre événement organisé par la CLI – entre 1 et 3 agents mobilisés) ;
- Service reprographie (coût des impressions papier pour les réunions publiques ou tout autre événement organisation par la CLI) ;
- Direction juridique et achats (suivi, exécution et renouvellement du marché d'assistance technique des CLI).

Sur la base des dépenses évaluées pour l'exercice 2024, le budget prévisionnel de la CLI Framatome Romans en 2024 s'élève donc à un montant global de **19 657 €**.

La CLI Framatome Romans sollicite une subvention de **9 328 €** auprès de l'ASN (50 % du montant global).

Le reste des dépenses sera pris en charge par le Conseil départemental de la Drôme, soit un montant prévisionnel de **9 329 €**.

**BUDGET PREVISIONNEL DE LA CLI Framatome Romans – exercice 2024**

ACTIONS PRINCIPALES DE LA CLI Framatome Romans		
<b>Expertise et appui technique à la CLI</b>	Pas de consultation réglementaire annoncée ASN – BPE en 2024	0,00 €
		0,00 €
<b>Groupes de travail de la CLI</b>	Pas de sujet identifié en lien avec l'actualité du site nécessitant d'organiser un GT	0,00 €
<b>Formation et accompagnement des membres</b>	Liste prévisionnelle du dispositif de formation proposée en 2022 (incluant les visites de site)	0,00 €
	Formation (thématique à définir)	0,00 €
	Frais de restauration, boissons	0,00 €
<b>Actions d'information des publics</b>	<b>Ensemble des actions à destination des publics</b>	<b>3 700,00 €</b>
	<b>Réunion publique organisée sur le territoire</b>	<b>1 200,00 €</b>
	Animation externe de la réunion	600,00 €
	Frais de boissons restauration	600,00 €
	<b>Lettre d'information de la CLI</b>	<b>2 500,00 €</b>
	Rubrique de la CLI – site du CD26 (coût non affecté sur le budget, contribution du webmaster du CD26)	0,00 €
<b>Actions d'information des publics</b>	<b>Ensemble des actions à destination des publics</b>	<b>3 700,00 €</b>
	<b>Réunion publique organisée sur le territoire</b>	<b>1 200,00 €</b>
	Animation externe de la réunion	600,00 €
	Frais de boissons restauration	600,00 €
	<b>Lettre d'information de la CLI</b>	<b>2 500,00 €</b>
	Rubrique de la CLI – site du CD26 (coût non affecté sur le budget, contribution du webmaster du CD26)	0,00 €
<b>Réunions statutaires de la CLI</b>	<b>Bureau, assemblée plénière</b>	<b>180,00 €</b>
	Accueil, café, bouteilles d'eau, verres, boissons	180,00 €
<b>Activité externe de la CLI</b>	<b>Participation aux travaux de l'ANCCLI</b>	<b>1 600,00 €</b>
	Adhésion annuelle ANCCLI	1 000,00 €
	Participation de la CLI à des réunions, séminaires	600,00 €
FONCTIONNEMENT DE LA CLI Framatome Romans		
<b>Animation technique et administrative de la CLI</b>	<b>Organisation, mise en œuvre du pilotage du prévisionnel d'activité de la CLI</b>	<b>13 177,00 €</b>
	Chargé de mission (ETP 15%)	8 311,00 €
	Assistance secrétariat (tâches administratives et appui pour les plénières et la réunion)	3 743,00 €
	Suivi budgétaire	1 123,00 €
	Appui ponctuel cellule protocole logistique (coût non affecté sur le budget de la CLI)	0,00 €
<b>Frais généraux liés au fonctionnement de la CLI</b>	<b>Utilisation des locaux, matériel, bureautique, téléphonie, visioconférence</b>	<b>1 000,00 €</b>
BUDGET GLOBAL CLI Framatome Romans – 2023		
		<b>19 657,00 €</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>Actions principales</b>	<b>5 480,00 €</b>
	<b>Fonctionnement (animation et frais généraux)</b>	<b>14 177,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>ASN</b>	<b>9 328,00 €</b>
	<b>CD26</b>	<b>9 329,00 €</b>